



Dr Jean-Marie VETEL
geriatrejm@yahoo.fr
02 43 87 02 88
06 09 67 05 00

Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre du Travail, des Relations sociales et de la
Solidarité
127 Rue de Grenelle
75700 PARIS

Le Mans, le 31 août 2007

Objet : Algorithme de la nouvelle version explicative d'AGGIR

Monsieur le Ministre,

Les auteurs de la nouvelle version explicative d'AGGIR, dont j'ai reçu mandat pour vous adresser ce courrier, vous alertent sur les problèmes liés à un changement possible d'algorithme du nouveau guide d'évaluation élaboré par un groupe de travail.

Ce travail a fait suite à plusieurs rapports publiés qui attiraient l'attention sur deux points : mieux expliciter chacune des variables, les façons de les codifier en trois modalités ainsi que préciser deux d'entre elles concernant les activités des fonctions supérieures.

Pour améliorer la qualité des évaluations nous avons donc défini, variable par variable, le sens des quatre adverbess, *habituellement*, *spontanément*, *totalemment* et *correctement* qui figuraient déjà dans les textes officiels mais nécessitaient des précisions.

Nous avons, d'autre part, pour une meilleure compréhension des évaluateurs, subdivisé l'item ORIENTATION en ORIENTATION DANS LE TEMPS et ORIENTATION DANS L'ESPACE, et l'item COHERENCE, en RELATION et COMPORTEMENT. Ces nouvelles sous variables ne font que décliner les termes mêmes, pour les deux variables concernées, de la version initiale publiée, toujours officielle en l'attente d'un nouveau texte.

Le problème qui se pose actuellement concerne, pour ces deux items, l'algorithme permettant de passer de deux sous variables à une seule. Les deux variables Cohérence et Orientation ont une grande importance sur la détermination du GIR, aussi le choix d'un algorithme n'est pas sans conséquence.

Nous estimons en tant qu'experts et auteurs que, lorsque l'une des sous-variables est cotée A ou B et la seconde C, la synthèse doit, de toute évidence, être C. C'est ce que nous avons expressément écrit dans le guide pratique initial .

1/2

Un groupe de travail de la Direction Générale de la Santé propose que la synthèse des sous-variables donne B dans ce cas.

Le remplacement d'un C par un B changera notablement le groupe GIR final de la personne et peut dans certains cas, l'exclure de l'éligibilité à l'APA. Sont tout particulièrement concernés par ce problème les patients souffrant de maladie d'Alzheimer qui seront pour beaucoup sous-évalués dans leur besoin de surveillance et d'aides humaines.

Je vous remercie de prendre en compte notre avis d'auteurs et d'experts et nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Docteur J.-Marie VETEL